

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Date de convocation : 25 mars 2014

Affichage : 03 avril 2014

Conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Françoise HAMON, Lydie HAMON, Odile HENRY, Aymeric de CHASTEIGNER, Richard GUIA, Jean-Claude HAMON, François LUTZ, Philippe VERSAVEL.

Absents :

Mme Odile HENRY a été élue secrétaire.

Le vingt huit mars deux mil quatorze, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

### INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL :

Le vingt huit mars deux mil quatorze, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre du Val, proclamés élus à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du décret du 29 mai 1957 portant code municipal.

Étaient présents Mmes et MM les conseillers municipaux suivants :

CHERET Claude  
FOUCART Anne  
LE BIHAN Karine  
VERSAVEL Philippe  
HENRY Odile  
ROMY Éric  
FROUDIÈRE Anthony  
de CHASTEIGNER Aymeric  
GUIA Richard  
HAMON Françoise  
HAMON Lydie  
LUTZ François  
HOUSSAYE Julien  
HOUSSAYE Martine  
HAMON Jean-Claude

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame HOUSSAYE Martine, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs CHERET Claude, FOUCART Anne, LE BIHAN Karine, VERSAVEL Philippe, HENRY Odile, ROMY Éric, FROUDIÈRE Anthony, de CHASTEIGNER Aymeric, GUIA Richard, HAMON Françoise, HAMON Lydie, LUTZ François, HOUSSAYE Julien, HOUSSAYE Martine, HAMON Jean-Claude dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur LUTZ François, le plus âgés des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la Présidence.

Monsieur FROUDIÈRE Anthony a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

## **ÉLECTION DU MAIRE**

### **Présidence de l'assemblée**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du Code des Communes, invite le Conseil Municipal à procéder, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection d'un maire.

### **Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Messieurs CHERET Claude et HEMERY Pierre

Chaque conseiller a déposé dans l'urne une enveloppe contenant son bulletin.

### **Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :  
quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : un
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :  
quatorze
- e. Majorité absolue : huit

A obtenu :

Madame HOUSSAYE Martine : 14 (quatorze) voix

Madame HOUSSAYE Martine a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

## **ÉLECTION DES ADJOINTS**

Sous la Présidence de Madame HOUSSAYE Martine, élue maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, d'un adjoint.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **Élection du premier adjoint**

#### **Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :  
quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : un
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :  
quatorze
- e. Majorité absolue : huit

a obtenu :

Monsieur CHERET Claude : 14 (quatorze) voix

Monsieur CHERET Claude a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

### **Élection du deuxième adjoint**

#### **Résultat du premier tour de scrutin**

- |  |        |
|--|--------|
| a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :                           | zéro   |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :                                       | quinze |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : | deux   |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :  | treize |
| e. Majorité absolue :  | sept   |

a obtenu :

Madame HAMON Lydie : 10 (dix) voix

Madame HAMON Lydie a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

### **INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE**

Vu l'article L.2123-23 du CGCT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'accorder à Madame le Maire une indemnité de fonction à concurrence de 20 % de l'indice 1015.

Cette décision est applicable à partir de l'élection du Maire.

### **INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADJOINTS**

Vu l'article L.2123-23 du CGCT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'accorder à chacun des adjoints une indemnité de fonction à concurrence de 7 % de l'indice 1015.

Cette décision est applicable à partir de l'élection de chaque adjoint.

### **FORMATIONS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS**

Sont choisis pour former les commissions suivantes

**Protection des chemins et de l'environnement :** HOUSSAYE Martine, CHERET Claude, HAMON Lydie, de CHASTEIGNER Aymeric, FOUCART Anne, FROUDIÈRE Anthony, HAMON Françoise, HAMON Jean-Claude, HENRY Odile, HOUSSAYE Julien, LE BIHAN Karine, LUTZ François, ROMY Éric, VERSAVEL Philippe.

**Travaux :** HOUSSAYE Martine, GUIA Richard, HAMON Jean-Claude, LUTZ François, VERSAVEL Philippe

**Sport, loisirs et communication :** HOUSSAYE Martine, HAMON Françoise, FOUCART Anne, FROUDIÈRE Anthony, GUIA Richard, LE BIHAN Karine, ROMY Eric.

## **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS**

Sont délégués du Conseil Municipal :

### **Syndicat Intercommunal de Production et d'Adduction d'Eau Potable de la région de Beuzeville (S.I.P.A.E.P.) :**

Titulaires : Claude CHERET, François LUTZ

Suppléants : Philippe VERSAVEL, Anthony FROUDIÈRE

### **Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.) :**

Maire : Martine HOUSSAYE

Titulaire : de CHASTEIGNER Aymeric

Suppléant : FROUDIÈRE Anthony

**Cantine Scolaire :** FOUCART Anne, GUIA Richard, HAMON Françoise, HAMON Jean-Claude, HENRY Odile, LE BIHAN Karine,

**Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire :** HAMON Françoise, HAMON Lydie, HENRY Odile

### **Parc des Boucles de la Seine Normande :**

Titulaire : HAMON Lydie

Suppléant : de CHASTEIGNER Aymeric

**C.C.A.S. :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à 4 membres élus et 4 membres nommés.

#### Membres élus :

Martine HOUSSAYE

Claude CHERET

Françoise HAMON

Odile HENRY

François LUTZ

#### Membres nommés

Nicole CHERET

Sandrine COURCELLE

Sandrine HAMON

Françoise LEBAS